

se trouve en bonne quantité en plusieurs endroits du pays. Ce sel ne conserve pourtant pas la viande aussi bien que celui qui vient d'Europe, dont on se sert pour les salaisons.

Les premières maisons du pays étaient petites, basses, couvertes avec des pièces de bois, qui étaient appuyées sur la sablière et le faite de l'édifice. Les ouvertures, qui se trouvaient entre ces pièces de bois, étaient bouchées soigneusement avec de la terre mêlée de foin, ce qui donnait une couverture étanche et à travers laquelle le froid ne se faisait pas sentir: on mettait par-dessus une couverture d'écorce d'orme. Il n'y avait pas ordinairement de planchers de haut dans ces petites cases; les fenêtres étaient bouchées avec un morceau de parchemin, fait avec la peau de vaches de prairie grattée avec soin. Quand ce parchemin est bien fait, il donne assez de lumière pour voir et travailler dans la maison, surtout quand le soleil donne dessus; il n'y avait pas d'autres châssis autrefois pour les maisons et même pour les églises; ce ne fut qu'en 1825 que l'évêque de Juliopolis put se procurer assez de vitres pour en garnir deux châssis de sa chapelle, et quelques jours plus tard, le 25 août, la grêle vint les casser toutes. Les maisons qui se bâtissent à présent sont plus grandes et sont couvertes en planches et en bardeaux de chêne; elles ont des châssis vitrés.

Le clergé catholique perçoit la dîme des grains et patates des cultivateurs catholiques qu'il dessert. Feu Lord Selkirk avait obligé ses colons à donner trois jours de corvée au commencement de mai, et trois autres jours à la fin de septembre; le colon était obligé d'aller avec ses instruments aratoires et ses enfants et serviteurs. Ce mode auquel les catholiques, presque tous Canadiens, n'avaient jamais été accoutumés, leur déplaisait, et vers 1824 il fut changé d'un commun accord entre l'évêque de Juliopolis, le gouverneur de la colonie, M. Robert Parker Pelly, le gouverneur de l'honorable Compagnie, M. George Simpson, maintenant sir George Simpson, et le conseil assemblé pour régler cette affaire: (le conseil est composé du gouverneur, des membres de l'honorable Compagnie qui se trouvent présents, des magistrats et de quelque autre personnes instruites du pays; l'évêque est admis dans ce conseil depuis plusieurs années;) il en fut inséré un acte dans les registres du conseil: cette dîme fut portée au même taux que celle du Canada, en y ajoutant les patates.

L'honorable Compagnie a donné, pour le support de la mission catholique, 50 livres sterling, depuis 1825 jusqu'à 1830; depuis cette date, elle donne 100 livres sterling tous les ans; elle y ajoute, depuis la première époque, une allocation de sept pièces, en terme du pays, (une pièce pèse environ cent livres); elles contiennent de tout ce qu'il faut dans une maison: thé, sucre, cho-